



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 février 2019**

Présents : Luc SENGLER, Bruno GAUCHON, Marie Josèphe RABBE, Patricia REINGPACH, Luc JACQUEY, Laurence CARDOT, Philippe REGNAULT, Isabelle REGNAULT, Didier VILTET, Michelle HOSOTTE, François VETTER, Romain CHATTON

Absences excusées :

Aurélie NOEL a donné pouvoir à Marie-Josèphe RABBE

Thierry LOEHLE a donné pouvoir à Bruno GAUCHON

Michel TRITRE a donné pouvoir à François VETTER

Absents non excusés :

Thomas COUCHE

John GARNIER

Madame Marie-Josèphe RABBE a été nommée secrétaire de séance.

A 20h00, Monsieur le Maire ouvre la séance.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire précise que ce premier conseil de l'année 2019 est un peu particulier puisqu'il s'agit du dernier conseil municipal de Madame Sylvie DEPALLE, actuelle attachée territoriale qui va quitter les effectifs communaux à la fin du mois de mars 2019 pour débiter une retraite bien méritée. Monsieur le Maire tient donc, au nom de la municipalité, mais également à titre personnel, à vivement remercier Sylvie, véritable cheville ouvrière de la commune, pour son travail mené quotidiennement, avec passion, volonté, envie et, même avec plaisir, au service de la commune. Monsieur le Maire note qu'il a pu collaborer avec Sylvie seulement depuis Mars 2014, et tient à préciser que cela a été un plaisir et que Sylvie s'est toujours montrée très professionnelle et efficace. Monsieur le Maire tient donc à la remercier encore une fois.

Ce conseil est aussi l'occasion de présenter la remplaçante de Sylvie, Madame Zina GUEMAZI, attachée territoriale actuellement encore en poste au conseil départemental et qui prendra ses fonctions début mars, par voie de mutation. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue et remercie chacun de lui réserver le meilleur accueil. Elle travaillera en collaboration avec Sylvie durant le mois de mars, pour une parfaite transmission des informations et des rouages de la collectivité.

Monsieur le Maire propose de modifier le déroulé de l'ordre du jour afin que Monsieur Julien BRIDE, représentant la société JBI qui assure la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du presbytère puisse intervenir en début de séance. La question du choix des entreprises pour la réhabilitation du presbytère viendra donc juste après les questions d'ordre budgétaire.



Autre information :

Monsieur le Maire a reçu un courrier l'informant d'une diminution des subventions du conseil départemental de Haute-Saône au titre de la voirie.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du compte de gestion de la Trésorerie : exercice 2018
- Approbation du compte administratif : exercice 2018
- Affectation du résultat de l'exercice 2018
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote du Budget Primitif 2019
- Demande de subvention de l'association « Entre les gouttes » partenaire de la commune dans le cadre des animations de « la semaine sans télé »
- Demande de subvention au titre de la DETR pour l'achat d'un tracto-pelle
- Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation des façades de la mairie
- Demande de subvention au CD 70 au titre de la fiche F11 dans le cadre de la création de 2 logements à l'ancien presbytère.
- Validation du choix de la CAO concernant la rénovation de l'ancien presbytère.
- Signature d'un contrat d'entretien de la signalisation horizontale sur l'ensemble de la commune
- Choix d'une société pour la fourniture et la pose de garde-corps à la salle Brassens et à l'église
- Création de trottoirs dans la rue Louis Pergaud
- Dossier présenté par le SIED70 pour le renforcement de l'éclairage public : rue des Etangs, rue de l'Esprit et rue des Granges
- Tableau des emplois sur la commune au 1^{er} février 2019.

En « questions diverses » : aucun point à ajouter.

Avant de débiter l'ordre du jour Monsieur le Maire demande si le précédent compte-rendu appelle des remarques. Aucune remarque de la part du conseil municipal qui ne souhaite pas de relecture, le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2018 est validé à l'unanimité.

① COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018

Pour évoquer le compte administratif et le compte de gestion, la parole est laissée à Monsieur Bruno GAUCHON, adjoint en charge des finances.

Il est rappelé que les documents comptables nécessaires à l'étude et à la compréhension de ces points ont été transmis à tous les conseillers municipaux par mail et par courrier les 11 et 12 février 2019.

L'article L2121-14 du CGCT précise que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur GAUCHON est proposé comme président de séance jusqu'au retour du Maire après le vote. Ce choix est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire décide de quitter l'assemblée.



Monsieur GAUCHON fait un rappel concernant les principes budgétaires généraux :

2 sections : l'INVESTISSEMENT et le FONCTIONNEMENT et dans chaque section : des subdivisions : des CHAPITRES et des ARTICLES.

Monsieur GAUCHON remercie tous les acteurs : les élus, les employés municipaux, les enseignants, les pompiers et les associations subventionnées par la commune qui, au quotidien, consacrent beaucoup de temps et d'énergie à rechercher et à mettre en œuvre des solutions permettant d'obtenir le meilleur « rapport qualité/prix » et qui ont permis en 2018 d'obtenir de bons résultats financiers.

NOTE DE PRESENTATION

Le programme des investissements a été engagé conformément aux prévisions, et l'ensemble des travaux a été achevé dans l'année. Nous avons ainsi enregistré :

- Des recettes de 926 948 EUR, constituées à 68% de l'excédent de fonctionnement 2017 ; le reste provenant des taxes d'aménagement, du fonds de compensation de la TVA, des cessions et des subventions (ces dernières faisant d'ailleurs l'objet d'une recherche et d'un suivi méticuleux). Aucun recours à un nouvel emprunt n'a été nécessaire.

- Des dépenses, incluant

* 169 391 EUR de remboursement du capital des emprunts (auxquels il faut ajouter, dans la section fonctionnement, 85 313 EUR pour les intérêts),

* 682 534 EUR consacrés aux nouveaux investissements, en nette progression par rapport à 2017, et consistant principalement en :

- Travaux d'assainissement à la Chaillée,
- Rénovation énergétique de l'école maternelle,
- Aménagement à l'arrière de la place de la Liberté : terrain multisport et parking
- Réhabilitation du presbytère (maîtrise d'ouvrage),
- Travaux d'accessibilité de l'église,
- Création des allées au cimetière,
- Continuation du chemin piétonnier aux Granges,
- Rue des Carrières,
- Travaux en forêt.

Certaines dépenses (réseaux d'eau et d'assainissement, conduite de gaz, ...) et recettes (subventions, ...), engagées mais non comptabilisées en 2018, constituent les restes à réaliser à reporter.

La section investissements reste ainsi « dans le vert » avec un résultat net comptable de + 75 022 EUR pour 2018.

Au niveau du fonctionnement, les efforts pour maîtriser les dépenses, tout en améliorant le niveau de services à la population et d'animations du village, continue de porter ses fruits et permet de dégager un **excédent de 545 710 EUR**. Cet excédent, bien que supérieur aux prévisions, est légèrement en retrait par rapport à celui de 2017 suite à une diminution des recettes ; il permet néanmoins d'envisager très sereinement un programme d'investissements 2019 bien chargé.

Le programme d'entretien des voiries s'est poursuivi et est resté à niveau soutenu, avec 114 286 € de dépenses.

Globalement, le résultat net cumulé 2018 est sensiblement égal à celui de 2017, et s'établit à 750 681 EUR.



Monsieur GAUCHON présente ensuite les résultats de l'exercice 2018 :

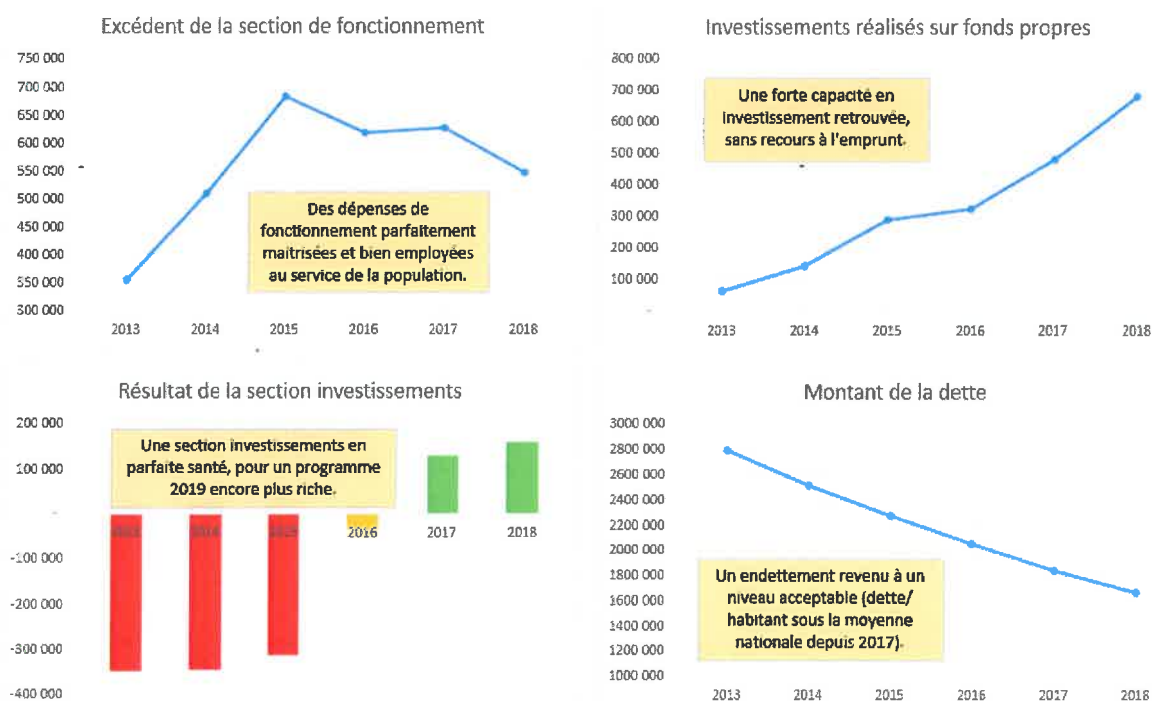
Le compte de gestion établi par la TRESORERIE

COMPTE DE GESTION		REALISE 2018	REPORTS 2017		RESULTAT CUMULE 2018	RESULTAT CUMULE 2017
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 222 786,78	0,00		545 710,26	625 988,10
	RECETTES	1 768 497,04	0,00			
INVESTISSEMENTS	DEPENSES	851 926,70	0,00		204 971,53	129 949,43
	RECETTES	926 948,80	129 949,43			
RESULTAT NET					750 681,79	755 937,53

Le compte administratif établi par la COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF		PREVU 2018	REALISE 2018	REPORTS 2017	PAR A REPORTER	RESULTAT CUMULE 2018	RESULTAT CUMULE 2017
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 241 800,00	1 222 786,78	0,00		545 710,26	625 988,10
	RECETTES	1 759 000,00	1 768 497,04	0,00			
INVESTISSEMENTS	DEPENSES	1 060 100,00	851 926,70	0,00	172 711,00	155 714,53	129 949,43
	RECETTES	1 168 937,53	926 948,80	129 949,43	123 454,00		
RESULTAT NET						701 424,79	755 937,53

Monsieur GAUCHON présente plus en détail les dépenses et les recettes 2018 et fait également un point sur l'état de la dette



ETAT DE LA DETTE

- **7 crédits** en cours (dont 2 qui seront soldés en 2019) pour un capital restant dû au 1er janvier 2019 de **1 673 476 €**. Remboursements jusqu'en **2033**.

Soit 20% de nos dépenses d'investissement (contre 31% en 2017)

Et 7% de nos dépenses de fonctionnement (contre 8% en 2017)

= 834 € / habitant (moyenne des communes : 959 € / habitant)

Finis son exposé, Monsieur GAUCHON demande de passer au vote auquel ne participe pas Monsieur le Maire, afin :

- D'approuver le COMPTE DE GESTION 2018 établi par la Trésorerie :

POUR : 9 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 3 (Romain CHATTON - François VETTER et Michel TRITRE qui lui a donné pouvoir)

Le COMPTE DE GESTION 2018 établi par la Trésorerie est approuvé à la majorité.

- D'approuver le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 établi par la commune

POUR : 9 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 1 (Michel TRITRE par le vote de François VETTER à qui il a donné pouvoir) - ABSTENTIONS : 2 (François VETTER - Romain CHATTON)

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 établi par la commune est approuvé à la majorité.

- D'affecter le résultat de l'exercice 2018

L'exercice 2018 présente un excédent de fonctionnement de 545 710.26 € qu'il est proposé d'affecter aux recettes d'investissement 2019. L'excédent d'investissement 2018 soit 75022.10 € étant automatiquement affecté au solde d'investissement reporté.

POUR : 11 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 1 (Michel TRITRE par le vote de François VETTER à qui il a donné pouvoir) - ABSTENTIONS : 0

(Monsieur VETTER précise que Monsieur TRITRE vote contre en raison de son opposition aux travaux de réhabilitation du presbytère)

Le conseil municipal décide à la majorité d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 soit 545 710.26 € en recettes d'investissement au BP 2019.

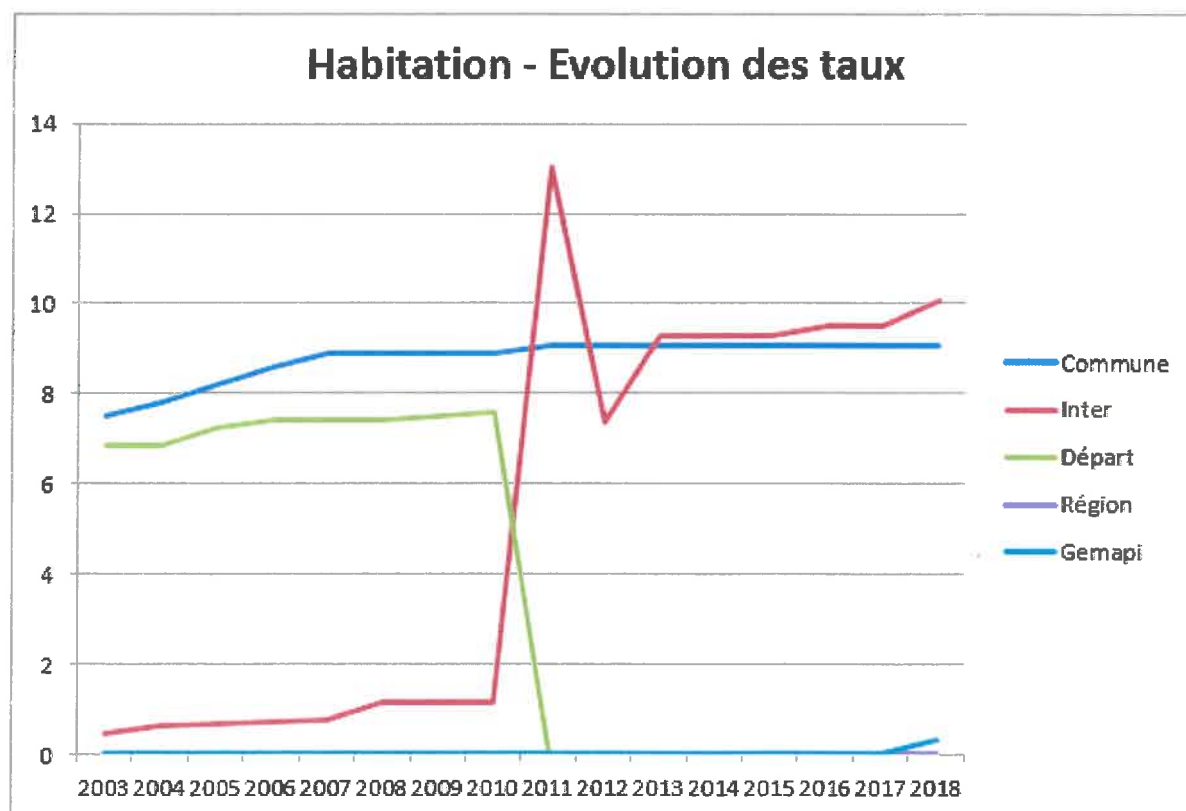
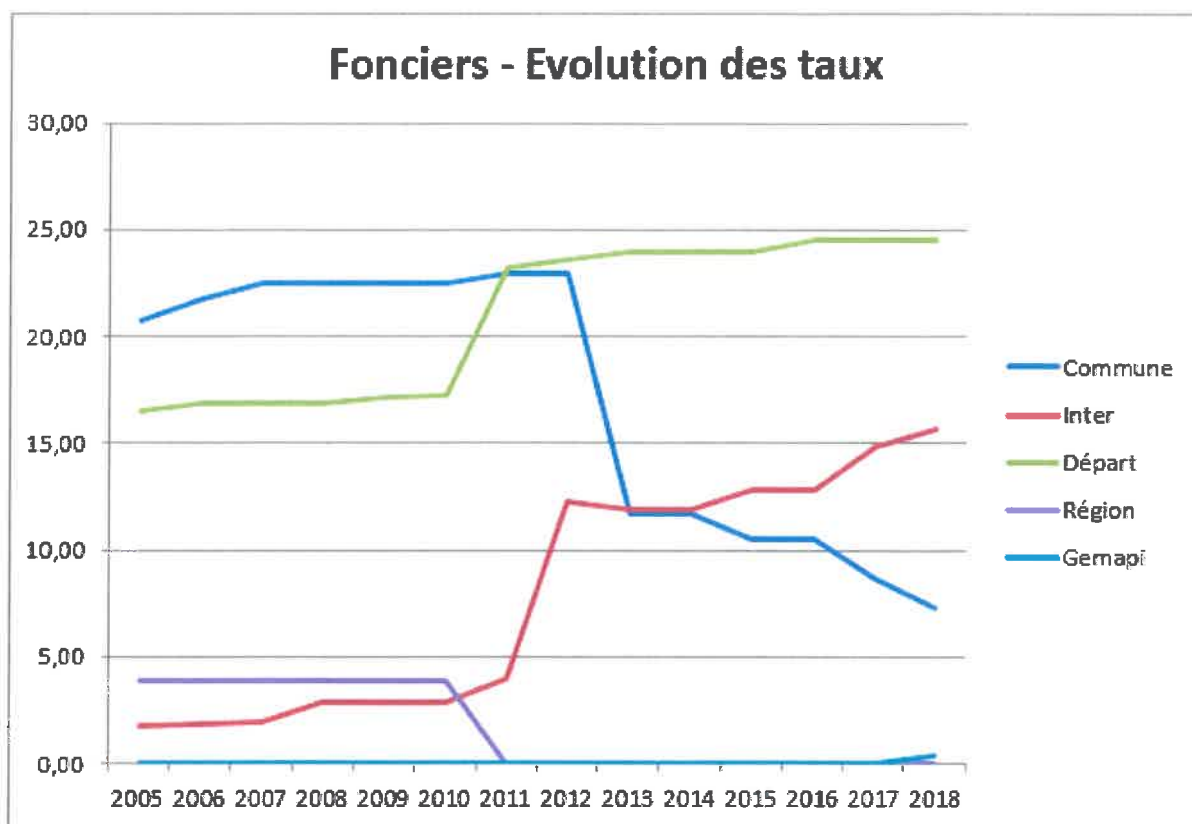
Monsieur GAUCHON demande s'il y a des remarques suite à son exposé : aucune remarque.

Monsieur le Maire reprend sa place et remercie à son tour tous les auteurs de la bonne santé financière de la commune.



② BUDGET PRIMITIF 2019

Dans un premier temps les taux d'imposition doivent être fixés, pour cela Monsieur le Maire présente l'évolution depuis 2003 des taxes foncières et des taxes d'habitation.



Monsieur le Maire propose le maintien des taux 2018 pour la taxe d'habitation et la taxe foncière (sur le non bâti) et propose de baisser la taxe foncière sur le bâti de 7.33 % à 7.19 % afin de compenser la hausse de la base d'imposition.

Monsieur VETTER fait remarquer que la taxe d'habitation pourrait être baissée étant donné qu'elle concerne dans la plupart des cas des personnes à faibles revenus. Monsieur le Maire lui fait remarquer que ces personnes bénéficient de la suppression de la taxe d'habitation et qu'en baissant la taxe foncière, plus de foyers sont concernés. Philippe REGNAULT précise que, selon l'INSEE, sur Plancher-Bas 86 % des habitants sont propriétaires, et qu'ils bénéficieront donc, de facto, de cette baisse.

Pas d'autre remarque, le maire propose de passer au vote :

POUR : 10 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 3 (Romain CHATTON - François VETTER et Michel TRITRE qui lui a donné pouvoir)

A la majorité, les taux d'imposition sont validés comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.06 % (inchangé)
- Taxe Foncière (bâti) : 7.19 % (baisse du taux)
- Taxe foncière (non bâti) : 102.43 % (inchangé)

Monsieur GAUCHON présente alors ensuite :

- **Le programme des investissements 2019**

Pour 2019, le programme des **investissements** continue sa progression, principalement grâce :

- Aux 545 710 EUR d'excédent de fonctionnement 2018 affecté aux recettes d'investissement 2019
- Aux subventions (région, département, Effilogis, FEADER, DETR, TEPCV) pour un total attendu de 460 490 EUR
- Au fonds de compensation de la TVA et aux taxes d'aménagement

Sont ainsi prévus au programme des travaux :

- Réhabilitation du presbytère : 585 000 EUR (+ 47 000 EUR de maîtrise d'œuvre et contrôles)
 - Trottoirs RD 16 et carrefour rue de la Truite : 126 000 EUR (=50% des travaux, le reste sur 2020)
 - Remplacement du « tractopelle » : 100 000 EUR
 - Réseaux d'eau et d'assainissement : 95 000 EUR
 - Compléments pour mise aux normes d'accessibilité église, salles des fêtes et mairie
 - Conduite de gaz
 - Trottoirs rue Pergaud
- Au niveau du **fonctionnement**, le budget de 2019 permettra, en poursuivant les efforts de maîtrise des dépenses courantes, un programme soutenu d'entretien et de réfection de notre patrimoine :
 - Voirie communale et rurale : 156 000 EUR
 - Bâtiments, forêt, réseaux, chaufferie : 102 000 EUR

Les enfants, les anciens et les personnes dans le besoin continuent de bénéficier d'une attention particulière de la municipalité, avec des budgets importants pour les écoles et le CCAS (38 000 EUR). L'animation du village et les associations ne sont pas en reste, avec une prévision de 21 000 EUR.



Au **global**, et toujours sans aucun recours à tout nouvel emprunt et sans augmentation des taux d'imposition communaux, le Budget Prévisionnel 2019 s'établit donc à :

- Fonctionnement : 1 646 000 EUR
- Investissements : 1 639 000 EUR

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

FONCTIONNEMENT – Dépenses :

	Report	Nouveau	Total
Charges à caractère général		546 000	546 000 Eau / électricité / combustibles : 83 000 Entretien et réparation du patrimoine (terrains, bâtiments, voirie, forêt, ...) : 258 000 Fournitures et petit matériel : 37 000 Nettoyage des locaux : 36 000 Fêtes et cérémonies : 14 000 Fournitures et transport scolaires : 30 000 Assurances et gardiennage : 19 000 Autres services (ordures, SPA, piscine, urbanisme, copieurs, ...) : 28 000 Prestations (notaire, avocat, comptable, ...) : 7 000 Communication (télécomm, affranchissement, bulletin, ...) : 15 000
Charges de personnel		481 000	481 000 Y compris vacations pompiers : 9 000
Autres charges gestion courante		94 000	94 000 Indemnités élus : 47 000 Syndicats intercommunaux : 30 000 CCAS et associations 15 000
Charges financières		78 000	78 000 Intérêts emprunts
Virement à la sect ^e d'investis.		447 000	447 000 Prév. d'excédent à fin d'exercice

FONCTIONNEMENT – Recettes :

	Report	Nouveau	Total
Atténuations de charges		2 000,00	2 000,00 Remboursement personnel
Opérations d'ordre entre sections		0	0
Produits des services		96 000	96 000 Ventes de bois : 35 000 Refacturation Périscolaire : 53 000
Impôts et taxes		958 000	958 000 Contributions directes : 330 000 Compensation CCRC (TP) : 582 000 FPIC et autres : 46 000
Dotations et participations		554 000	554 000 Dotation forfaitaire DGF : 110 000 Dotation solidarité rurale : 131 000 Dotation nationale péréquation : 39 000 Fonds de concours CCRC : 210 000 Redevance La Poste : 11 000 Subventions département (voirie communale et rurale, ...) : 23 000
Autres produits gestion courante		32 000	32 000 Loyers : 17 000 Récupération chauffage, eau, ... : 15 000
Produits financiers		1 000	1 000
Produits exceptionnels		3 000	3 000 Produits cessions



INVESTISSEMENT – Dépenses :

	Report	Nouveau	Total
Immobilisations incorporelles (hors subventions aux syndicats)	0	0	0
Subventions d'équipement versées aux syndicats	95 000	0	95 000 Travaux eau et assainissement (rue des Carrières, rue du Malhembre, ...)
Immobilisations corporelles	77 711	950 289	1 028 000 Travaux ONF : 15 000 Travaux décrits dans la note de présentation : Rehabilitation du presbytère : 585 000 (+ 47 000 maîtrise d'œuvre/contrôles) Trottoirs RD 16 et carrefour rue de la Truite : 126 000 (=50% des travaux sur 2019) Remplacement du tractopelle : 100 000 Compléments pour mise aux normes accessibilité : 20 000 Conduite de gaz : 25 000 Trottoirs rue Pergaud : 24 000 Autres matériels pour les ateliers, les pompiers, les écoles, la voirie, ...
Immobilisations en cours	0	381 000	381 000
Remboursement d'emprunts	0	135 000	135 000

INVESTISSEMENT – Recettes :

	Report	Nouveau	Total
Subventions d'investissement	123 454	337 036	460 490 TEPCV : 91 000 Département (bordures trottoirs, amendes police, ...) : 24 000 Dotation Equipement Territoires Ruraux : 205 000 Autres (FEADER, Effilogis, ...) : 139 000
Dotations Fonds divers Réserves (hors excédent de fonctionnement)	0	110 000	110 000 Taxes d'aménagement Récupération TVA sur achats d'investissement 2 ans en arrière (90k)
Excédents de fonctionnement	0	545 710	545 710 Excédent de fonctionnement 2018
Produit des cessions	0	778	778
Virement de la section de fonct.	0	447 000	447 000
Solde d'exécution d'inv rep,	0	75 022	75 022

Entendu l'exposé de Monsieur Bruno GAUCHON, le Maire demande de passer au vote :

POUR : 10 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 1 (Michel TRITRE par le vote de François VETTER à qui il a donné pouvoir) - ABSTENTIONS : 2 (Romain CHATTON et François VETTER)

Le Budget Primitif 2019 est approuvé à la majorité

③ TRAVAUX DE RENOVATION DU PRESBYTERE :

Monsieur le Maire fait un petit rappel :

Lors de la CAO de décembre 2018, il a été procédé à l'ouverture des offres (reçues électroniquement sur la plateforme Synapse – obligation légale pour les marchés > 25 000 € HT depuis octobre 2018). Suite à la prise de connaissance des offres et à leur analyse en présence du maître d'œuvre, il a été décidé par la CAO :

- d'opérer une mise en négociation de certains lots (menuiseries intérieures, plâtrerie – peinture, charpente, gros-œuvre, sols)
- De relancer une consultation simplifiée pour le lot 10 (chauffage) qui était resté sans offre.

Suite à cette phase de négociations, un premier tableau d'analyse des offres a été présenté tout en précisant que le lot chauffage et le lot charpente étaient, à notre sens, économiquement non compatibles avec l'estimation du maître d'œuvre et le budget prévu par la commune.

Dans ces conditions, il avait été proposé, lors du CM de décembre 2018, de déclarer sans suite les offres reçues pour les lots 05 (charpente) & 10 (Chauffage), afin de pouvoir relancer une consultation sur ces deux lots uniquement ; Il s'agissait bien d'une déclaration sans suite



des lots 05 et 10 pour motif « d'intérêt général » (non-respect de l'estimation budgétaire du lot). Il avait également été décidé de choisir l'ensemble des lots du marché après cette nouvelle consultation, lors du conseil municipal suivant. Une nouvelle consultation pour les lots 5 et 10 a donc bien été lancée, de façon dématérialisée, sur la plateforme Synapse toujours et les plis ont été ouverts en CAO, le 30 01 2019, en présence du maître d'œuvre qui a ensuite procédé à l'analyse technique de celles-ci.

Monsieur Bride (entreprise JBI), maître d'œuvre reprend le rapport d'analyse des offres pour les 11 lots. (Tableau en annexe) et fournit les explications concernant les travaux prévus et le planning à mettre en place. Les travaux doivent débuter en avril et être terminés en fin d'année 2019.

Des questions lui sont posées concernant les 2 logements créés : notamment sur les équipements PMR (la circulation à l'intérieur des logements est bien conforme aux normes PMR). Concernant les équipements à l'intérieur des logements : ils sont prévus.

Monsieur VETTER évoque le cas où une entreprise prendrait du retard sur le planning. Monsieur BRIDE répond que dans ce cas des pénalités sont prévues. Ce qui serait le plus gênant ce serait dans ce cas un retard de facturation donc de paiement et inévitablement de versement des subventions allouées qui se fait au vu des factures réglées.

Monsieur le Maire demande de passer au vote afin de valider le choix de la CAO concernant les entreprises retenues.

POUR : 12 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 1 (Michel TRITRE par le vote de François VETTER à qui il a donné pouvoir) - ABSTENTIONS : 0

Le choix de la CAO est validé à la majorité.

Monsieur CHATTON émet malgré tout quelques réserves concernant l'entreprise attributaire du lot n° 7 – Menuiseries intérieures, notamment pour le respect du délai. M Bride répond qu'il veillera bien à cela et aussi à la qualité du travail effectué.

④ SUBVENTION A UNE ASSOCIATION :

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la « Semaine sans télé », organisée par la municipalité, l'association « Entre les gouttes » sera partenaire de la commune pour diverses animations.

Madame Patricia REINGPACH, Adjointe en charge des animations, fait un petit rappel des différentes animations prévues la semaine du 18 au 23 février 2019

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 €.

Le Maire demande de passer au vote :

POUR : 12 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Une subvention de 350 € sera versée à l'association « Entre les Gouttes »

⑤ DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 :

- Comme évoqué dans le BP 2019, la commune envisage de remplacer son tractopelle extrêmement vieillissant. Cet achat sera normalement réalisé au second semestre 2019, en fonction des possibilités budgétaires (absence d'aléas sur les chantiers important, etc. ...) ; comme cela avait été demandé et obtenu pour le renouvellement du tracteur il y a deux ans, une aide au titre de la DETR peut être demandée. Ce matériel pourra, comme cela est aussi prévu pour le tracteur, être mutualisé, à la demande, avec son chauffeur, au sein de la CCRC et/ou de ses communes membres ; cela dans le cadre d'une bonne coopération intercommunale et de la bonne maîtrise des deniers publics.



Monsieur le Maire propose de solliciter au titre de la DETR une aide de 35 % du montant de l'achat et demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à en faire la demande.
Il propose de passer au vote :

POUR : 12 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le maire est autorisé à l'unanimité à déposer une demande d'aide au titre de la DETR 2019 pour l'achat d'un tractopelle

- Comme évoqué également dans le BP 2019, la commune souhaite poursuivre son action quant à l'entretien et à la préservation du patrimoine communale. A ce titre, la commune souhaite, en 2019, effectuer la rénovation complète des façades de la mairie. Une aide au titre de la DETR à hauteur de de 35 % du montant des travaux de rénovation peut être demandée.

Monsieur le Maire propose de solliciter au titre de la DETR une aide à hauteur de 35 % du montant des travaux et demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à en faire la demande.

Monsieur VETTER demande s'il y a déjà un projet, Monsieur le Maire lui répond que dans un 1^{er} temps les dossiers de demande de subventions doivent être déposés (avant le 31/03) et qu'ensuite une étude sera lancée. Les travaux en cas d'accord de la subvention devant être réalisés dans les 2 ans.

Il propose de passer au vote :

POUR : 12 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le maire est autorisé à l'unanimité à déposer une demande d'aide au titre de la DETR 2019 pour les travaux de rénovation des façades de la Mairie

⑥ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA CREATION DE 2 LOGEMENTS :

Dans le cadre de la rénovation du presbytère et comme cela a déjà été expliqué à plusieurs reprises, deux appartements seront aménagés au dernier étage du bâtiment. Il existe une aide du département (fiche F11) pour ce type de travaux, puisque les conditions d'attribution sont respectées dans le cadre des travaux envisagés : appartement accessible PMR, surfaces supérieures à 45 m2....

Pour obtenir cette aide il faut par ailleurs s'engager à louer les appartements via une structure professionnelle et pour une durée suffisante. C'est ce qui est également proposé dans le cadre de cette délibération, afin de respecter les critères d'attribution.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande au titre de la fiche F11 et demande passer au vote :

POUR : 12 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 1 (Michel TRITRE par le vote de François VETTER à qui il a donné pouvoir) - ABSTENTIONS : 0

Monsieur le Maire est autorisé à la majorité à déposer une demande subvention au conseil départemental 70 au titre de la fiche F11. La location se fera dans ce cas par le biais d'une structure professionnelle qui sera désignée le moment venu.



⑦ SIGNALISATION HORIZONTALE

Afin de permettre un entretien régulier de la signalisation horizontale sur les voiries communales, et cela afin d'améliorer la sécurité routière, plusieurs entreprises de marquage routier ont été contactées afin que celles-ci nous proposent un contrat d'entretien systématique pluriannuel.

Sur les 4 sociétés contactées : deux sont venues sur place et ont remis une offre. Suite à l'analyse des offres, il est donc proposé de retenir la société T1 marquage, pour une durée de 4 ans, à 2390 € HT par an, la mieux-disante. C'est d'ailleurs cette société qui a aussi le contrat pour le département (stop avec RD).

Monsieur le Maire demande de passer au vote afin de l'autoriser à signer l'offre proposée par la société T1 Marquage.

POUR : 12 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat d'entretien proposé par la société T1 Marquage 2390.00 € HT par an sur 4 ans

⑧ GARDE-CORPS SUR ESCALIERS EGLISE ET SALLE BRASSENS

Afin de terminer la mise aux normes en termes d'accessibilité PMR des bâtiments communaux, il convient de modifier – créer certains garde-corps et rampes d'accès. Plusieurs sociétés ont été contactées à cette fin et deux sont venues sur place et ont remis une offre.

Monsieur le Maire propose donc de retenir la société BABEL, la mieux-disante avec un montant de 11097.90 €HT et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le devis en rapport.

Il propose de passer au vote :

POUR : 12 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer le devis présenté par la société BABEL pour un montant de 11 097.90 € HT

⑨ TROTTOIRS RUE LOUIS PERGAUD :

Dans la rue Pergaud, il existe encore une zone dépourvue de trottoirs qu'il est envisagé de terminer en 2019. Plusieurs entreprises de voirie ont été consultées à cette fin et deux offres ont été reçues.

Monsieur le Maire propose de retenir, pour l'ensemble des travaux, la société COLAS la mieux-disante avec un montant HT de 20 394.75 €. Après discussion en séance, il est proposé de retenir l'option « béton » pour les bordurettes arrière des trottoirs.

Il propose de passer au vote :

POUR : 12 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à signer le devis présenté par la société COLAS pour un montant de 20 394.75 €HT



⑩ EXTENSION DU RESEAU D'ÉCLAIRAGE :

Le SIED 70 a contacté la commune fin 2018 afin de nous prévenir que des travaux de déplacement de lignes électriques allaient être réalisés dans le secteur des Granges afin de placer les lignes en limite de voirie alors qu'elles passent actuellement le plus souvent en zone privative. Du fait de ce déplacement en bord de chaussée, une demande a été faite au SIED 70 afin d'étudier la possibilité de mettre en place de l'éclairage sur ces nouveaux poteaux. C'est ainsi qu'un projet d'extension de l'éclairage dans le secteur des rues de l'esprit, des granges (RD), et des étangs a pu être proposé. Le reste à charge de la commune, participation du SIED 70 déduite, serait de 5 600 € (et environ 1100 € pourraient être récupérés dans deux ans, en FCTVA).

Il est proposé, ce soir, d'autoriser le maire à demander ces travaux au SIED 70 et à signer la convention en rapport et / ou tout autre document relatif au projet avec le SIED.

Monsieur VETTER déplore que la population ne soit pas informée et consultée en ce qui concerne ce type de travaux ; il explique ainsi que plus haut, dans la rue des étangs, la ligne passe dans ses pâtures et qu'il aurait aussi aimé qu'elle soit déplacée.

Monsieur le Maire lui répond que les travaux effectués par le SIED70 sont proposés, au fur et à mesure par le SIED, et qu'ici, le projet s'arrête avant sa propriété.

Le Maire demande de passer au vote afin de l'autoriser à demander les travaux au SIED70 et à signer la convention et tout autre document en rapport.

POUR : 12 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0- ABSTENTIONS : 0

Monsieur le Maire est autorisé à l'unanimité à demander les travaux au SIED 70 et à signer la convention en rapport et/ou tout autre document relatif au projet de renforcement du réseau d'éclairage public avec le SIED dans le secteur des Granges Godey.

⑪ TABLEAU DES EMPLOIS :

Suite au transfert de plusieurs agents communaux à la Communauté de communes Rahin et Chérumont au 1^{ER} JANVIER 2019, il convient de mettre à jour le tableau des emplois au sein de la commune.



TABLEAU DES EMPLOIS SUR LA COMMUNE AU 1^{er} février 2019 :

DOMAINES	GRADES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
ADMINISTRATIF	Attaché Territorial	2	
	Adjoint administratif principal 1^{ère} classe	1	
TECHNIQUE	Adjoint technique	2	1 poste à 20.00 h par semaine
	Adjoint technique principal 1^{ère} classe	2	
	Adjoint technique principal 2^{ème} classe	1	
ANIMATION	Adjoint d'animation		1 poste à 21.15 h par semaine
			1 poste à 4.95 h par semaine
			1 poste à 29.00 h par semaine
			1 poste à 29.70 h par semaine
EDUCATION	ATSEM principal 2^{ème} classe	1	
			1 poste à 29.00 h par semaine
CONTRATS	Contrat de droit public Services techniques		1 poste à 30.00 h par mois
	Contrat d'apprentissage		1 contrat en alternance
TOTAUX		9 POSTES A TEMPS COMPLET	8 POSTES A TEMPS NON COMPLET

FIN DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur VETTER a un courrier qui lui a été remis par Monsieur Jean-Louis SIMON dans lequel plusieurs dysfonctionnements sont évoqués :

- Le soir du loto organisé par le Foyer Laique (le samedi 9 février) un défaut d'éclairage sur le parking a été la cause d'une chute heureusement sans gravité. Patricia REINGPACH qui était également à cette soirée a pu constater un problème car effectivement le courant s'est coupé à minuit alors que les week-end et veilles de fêtes la coupure ne doit intervenir qu'à 2 heures du matin. Le réglage sera vérifié.
- Un autre problème concernant les difficultés dans l'escalier dues à l'absence de rampes. Monsieur le Maire rappelle que le problème va être réglé et que le devis va être signé suite à ce conseil (décision à l'ODJ de ce soir).
- Un autre problème soulevé par Monsieur Jean-Louis SIMON concerne la publication de sa soirée LOTO sur le site de la commune. Selon lui, la publication aurait été enlevée avant le jour de la manifestation. Monsieur GAUCHON chargé du site vérifie en direct : l'annonce est toujours sur le site, dans la rubrique « calendrier ».
- Monsieur VETTER souhaiterait qu'une information soit donnée à la population concernant le cahier de doléances qui est la disposition des habitants en vue du grand débat.



- Monsieur VETTER demande si des informations ont été reçues en mairie concernant le projet d'implantation d'une antenne aux Granges Godey. Monsieur le Maire l'informe qu'à ce jour aucune info n'est parvenue en mairie. Dès que ce sera le cas il en sera informé.
- La dernière question concerne la réunion du conseil municipal qui pour la 2^{ème} fois se trouve le même jour que la réunion du conseil communautaire. Le maire répond que les réunions du conseil municipal plancherot ont eu lieu le mercredi alors que les réunions communautaires étaient habituellement le jeudi. Ce chevauchement de dates n'est en aucun cas volontaire.
- Monsieur CHATTON demande quand sera installé le DEA aux Granges Godey. Monsieur le Maire explique que du fait de la nécessité de chauffer en hiver, cela implique d'avoir le courant. Enedis doit nous donner une date d'intervention puis ensuite suivra le passage du consuel et seulement après le DEA sera opérationnel.
- Il est rapporté à Monsieur le Maire qu'un camion stationne devant le DEA au Mont ce qui le rend invisible. La question suivante concerne la formation à l'utilisation des défibrillateurs. Dans le cadre de la semaine sans télé, les pompiers du CPI feront une animation dans ce sens. Le Maire propose d'organiser en plus une journée de formation après les vacances scolaires.
- Le dernier point évoqué concerne la distribution du magazine de la Communauté de communes qui ne semble pas avoir été faite sur la commune et de la distribution du magazine communal par la poste pour lequel le « chemin des pierres » semble avoir été oublié. La poste sera avisée.

FIN DE SEANCE 23H00



Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'ancien presbytère

<p>Maitre d'ouvrage : COMMUNE DE PLANCHER BAS 40 Rue Louis Pergaud 70290 PLANCHER BAS Tél : 03 84 23 13 39 Mail : secretariat-de-plancher-bas2@wanadoo.fr</p>	<p>Maitre d'oeuvre : JBI 121 avenue du 8 mai 25700 VALENTIGNEY 25420 BART Tél : 09 72 56 36 15 Mail : contact@jbingeniere.fr</p>
--	--

Rapport d'analyse des offres de l'ensemble des lots

Entreprise mieux disante proposée par la MOE							
Lot	Nom du lot	Nom de l'entreprise	Adresse	Estimation du lot	Base vérifiée HT	Base négocié + options Retenues HT	Ecart % Base + Options retenues / Estimation
Lot 01	TERRASSEMENT - VRD	ROGER MARTIN	9 Route de Montbéliard 90400 ANDELNANS	41 000,00 €	39 672,80 €	39 672,80 €	-3%
Lot 02	GROS ŒUVRE - DEMOLITIONS	CABETTE	50 grande rue 90400 TREVENANS	53 200,00 €	78 471,88 €	64 500,00 €	21%
Lot 03	MACONNERIE PIERRE - ENDUIT CHAUX	ERIGE	43 rue de Villedeu 25700 VALENTIGNEY	18 100,00 €	19 088,80 €	19 088,80 €	5%
Lot 04	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	MENUISERIE HENRY	3 bis rue du tacot 70000 CERRE LES NOROY	35 200,00 €	30 866,00 €	30 866,00 €	-12%
Lot 05	CHARPENTE - COUVERTURE	DURAND	5-16 rue des comboies 25700 VALENTIGNEY	66 300,00 €	80 185,90 €	80 185,90 €	21%
Lot 06	PLATRERIE - PEINTURE	RIVIER ET FILS	4 rue du gal Brossat 70290 PLANCHER BAS	77 000,00 €	79 864,83 €	77 468,89 €	1%
Lot 07	MENUISERIES INTERIEURES	NEGRO PÈRE ET FILS	1 rue de l'initiative 90800 BAVILLIERS	47 100,00 €	50 108,14 €	47 602,73 €	1%
Lot 08	SOL COLLE - CARRELAGE	FILIPUZZI	BP 40041 70000 VESOUL	16 200,00 €	20 715,48 €	18 619,14 €	15%
Lot 09	ELECTRICITE	ESPACE ELEC	2 rue Chapoettes 90300 LA CHAPELLE-SOUS-CHAUX	36 500,00 €	35 282,00 €	35 282,00 €	-3%
Lot 10	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	STH	225 avenue Charles de Gaulle 25700 MATHAY	49 000,00 €	52 871,00 €	52 871,00 €	8%
Lot 11	ASCENSEUR	ZMA	4 rue Etienne Vernal 25200 MONTBELIARD	20 000,00 €	21 600,00 €	20 800,00 €	4%

Ensemble des lots			
Estimation AVP	Base vérifiée HT	Base négocié + options Retenues HT	Ecart % / Estimation
459 600,00 €	506 726,83 €	466 957,26 €	5,95%